



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



2025

VILLE DE WOLFISHEIM

Élaboré dans le cadre de la
préparation budgétaire 2025.

Obligation légale et rôle du débat d'orientation budgétaire :

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales) et le décret D2312-3 du 24 juin 2016.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, afin de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

I) UN CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ENCOURAGEANT	5
1) Une Croissance stable signe d'une poursuite de reprise de l'économie mondiale	5
2) Une tendance confirmée d'une baisse de l'inflation	6
3) Un contexte national en crise	7
4) Une revalorisation des valeurs locatives en deçà des prévisionnels d'inflation.....	9
Conclusions contextuelles :	10
II) UN BILAN POSITIF MALGRE LA POURSUITE DE L'INFLATION :	11
a) Une place encore trop importante des dépenses d'énergie	11
b) Des facteurs principalement exogènes participant à une forte inflation de la masse salariale.....	12
c) Une stabilisation des dépenses de fonctionnement	14
d) Une décision politique permettant de rétablir une dynamique favorable d'augmentation des recettes de fonctionnement :	17
e) Une capacité d'autofinancement retrouvée mais fragile	18
f) Le maintien d'une politique ambitieuse d'investissement dans le patrimoine communal.....	20
g) Un résultat satisfaisant à nuancer :	21
h) Une dette communale saine et maîtrisée pour l'avenir.	23
1) Une capacité de désendettement communale satisfaisante	24
2) Un taux d'endettement par habitant dans la moyenne des communes de même strate.....	25
III) DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 AXEES SUR LA RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX	27
a) Poursuivre la stabilisation des dépenses de fonctionnement	27
b) Contenir les dépenses RH tout en restant attractif :	29
c) Poursuivre la transition énergétique du patrimoine communal	29
d) Maintenir les ressources issues du patrimoine communal	30
e) Un cycle d'investissement très ambitieux	31
f) Une stabilité des taxes pour 2025	32
IV) CONCLUSIONS GENERALES POUR LE DOB 2025 : UNE OPERATION D'AMPLEUR POUR UNE RENOVATION COMPLETE DU SITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE.	35

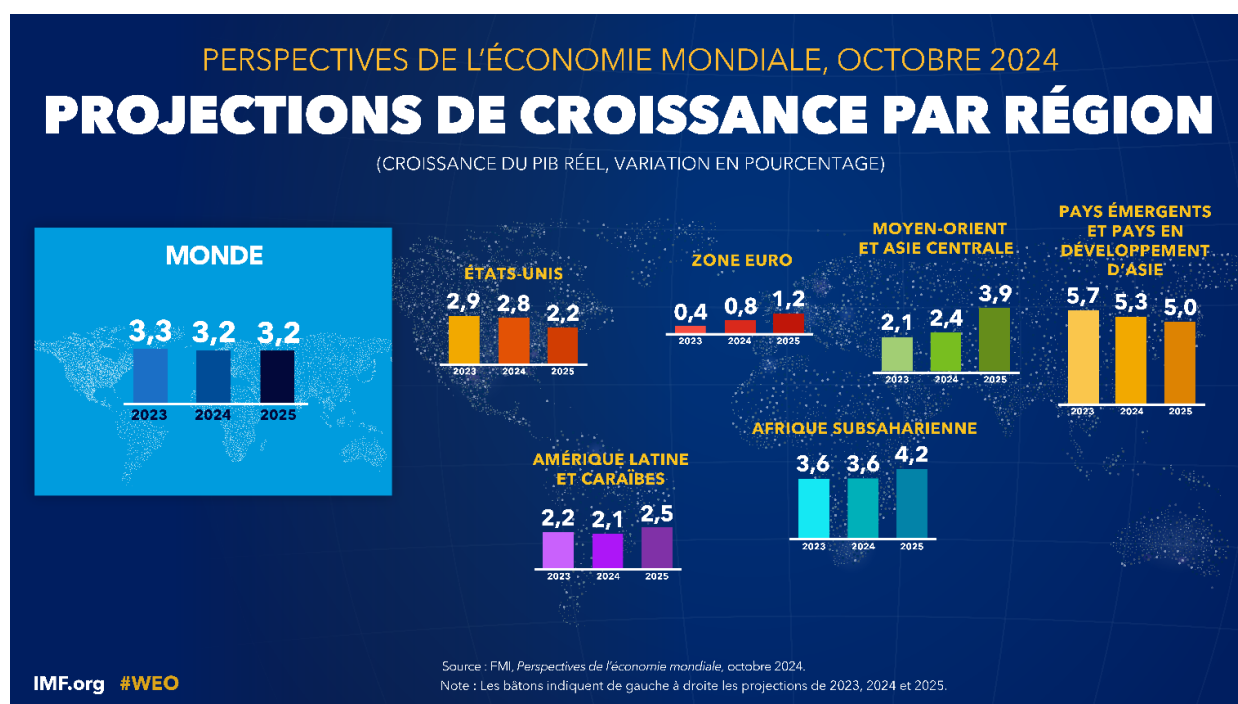
I) UN CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ENCOURAGEANT

1) Une Croissance stable signe d'une poursuite de reprise de l'économie mondiale



L'économie mondiale en 2025 continue de naviguer dans un environnement marqué par des tensions géopolitiques persistantes, une inflation en recul et des défis climatiques croissants.

Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une croissance globale stable autour de 3 %, bien que toujours inférieure aux moyennes historiques. La baisse de l'inflation, estimée à 4,4 %, est attribuée aux politiques monétaires restrictives mises en place par les principales banques centrales.



Cependant, le niveau d'endettement public mondial, proche de 100 % du PIB, reste une source d'inquiétude, augmentant les risques financiers à long terme. Ces tendances soulignent l'importance pour les collectivités locales d'anticiper les impacts indirects sur leurs budgets, notamment en matière de coût des matières premières et de subventions internationales.

Les conséquences pour Wolfisheim :

Le contexte général s'améliore avec pour le moment peu de répercussions favorables sur la zone Euro et donc sur la France.

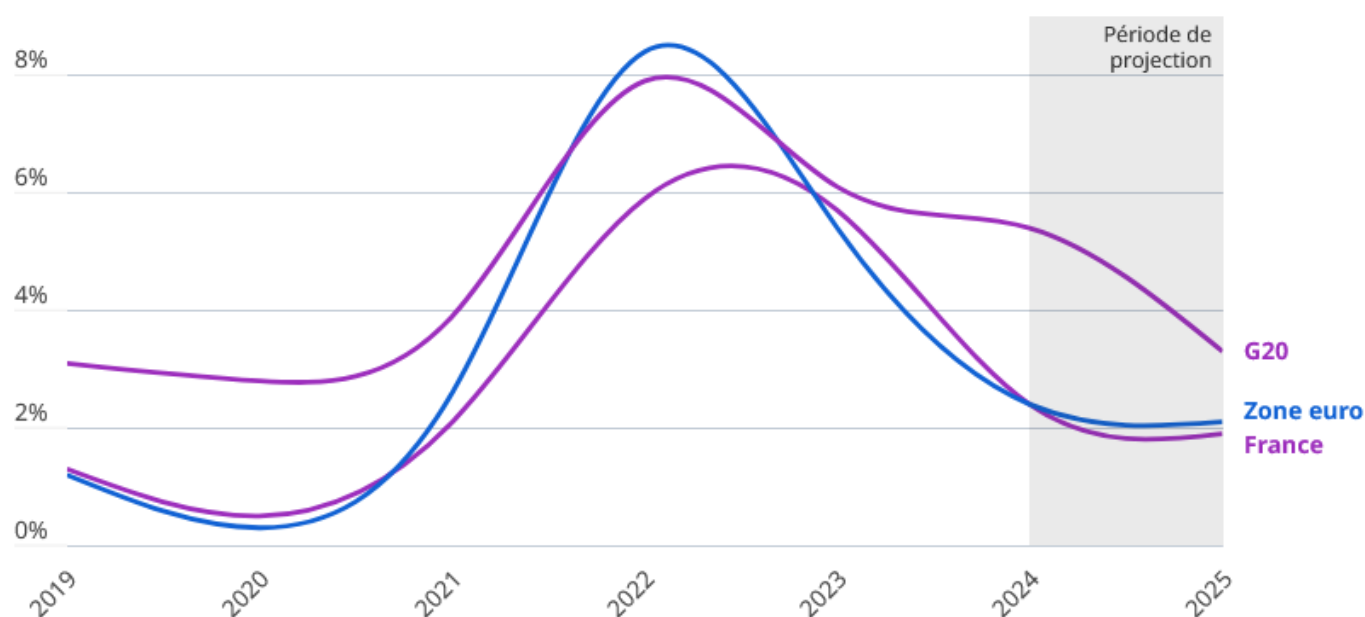
La situation budgétaire actuelle française découle directement de ce manque de dynamisme économique se répercutant immédiatement sur des pertes de recettes fiscales pour l'État, notamment dû à de mauvaises prévisions en matière de recettes.

Nous annonçons dans le ROB que l'année 2024 devrait être encore relativement épargnée par la sobriété étatique ce qui fut fort heureusement le cas. Néanmoins, le contexte international et les prévisions de croissance faible, annoncent une année 2025 et une construction budgétaire étatique particulièrement difficiles.

Une fois de plus, les prévisions budgétaires devront être prudentes au vu du contexte.

2) Une tendance confirmée d'une baisse de l'inflation

L'inflation globale dans les économies du G20 devrait refluer de 6.1 % en 2023 à 5.4 % en 2024, puis à 3.3 % en 2025. Dans les économies avancées du G20, on table sur un reflux de l'inflation sous-jacente de 4.2 % en 2023 à 2.7 % en 2024, puis à 2.1 % en 2025. Dans les économies de marché émergentes, l'inflation devrait rester généralement plus élevée que dans les économies avancées, tout en refluant également peu à peu, même si certains pays feront exception.



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Septembre 2024

Impact pour la commune de Wolfisheim :

La baisse de l'inflation se poursuit et on peut déjà constater quelques signes intéressants avec certains des fournisseurs communaux qui annoncent ou pratiquent des baisses de prix. En tout état de cause, la stabilisation de l'inflation et le déblocage des politiques monétaires des différentes banques centrales envoient un signal positif qui devrait avoir des conséquences positives rapides dans l'économie réelle.

3) Un contexte national en crise

En France, l'année 2025 s'annonce marquée par une reprise économique modérée, avec une croissance du PIB estimée à 0,9 %. L'inflation, bien qu'en net recul, devrait se stabiliser à 1,5 %, offrant un soulagement partiel aux ménages et aux collectivités après des années de hausse des coûts.

Cependant, les finances publiques restent contraintes, avec un déficit budgétaire prévu à 5 % du PIB, obligeant l'État à poursuivre des ajustements budgétaires. Cela pourrait impacter les dotations globales de fonctionnement (DGF) des collectivités locales, accentuant les défis financiers pour les communes comme Wolfisheim.

ZOOM sur le projet de loi de finances :

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 visait à redresser les comptes publics en répartissant l'effort entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

Cependant, en raison de la démission du gouvernement, le PLF 2025 initial est caduc. Une loi spéciale de finances a été adoptée pour assurer la continuité des services publics jusqu'à l'adoption d'un nouveau budget. Cette loi autorise la perception des impôts existants et permet à l'État de recourir à l'emprunt pour couvrir ses besoins de trésorerie.

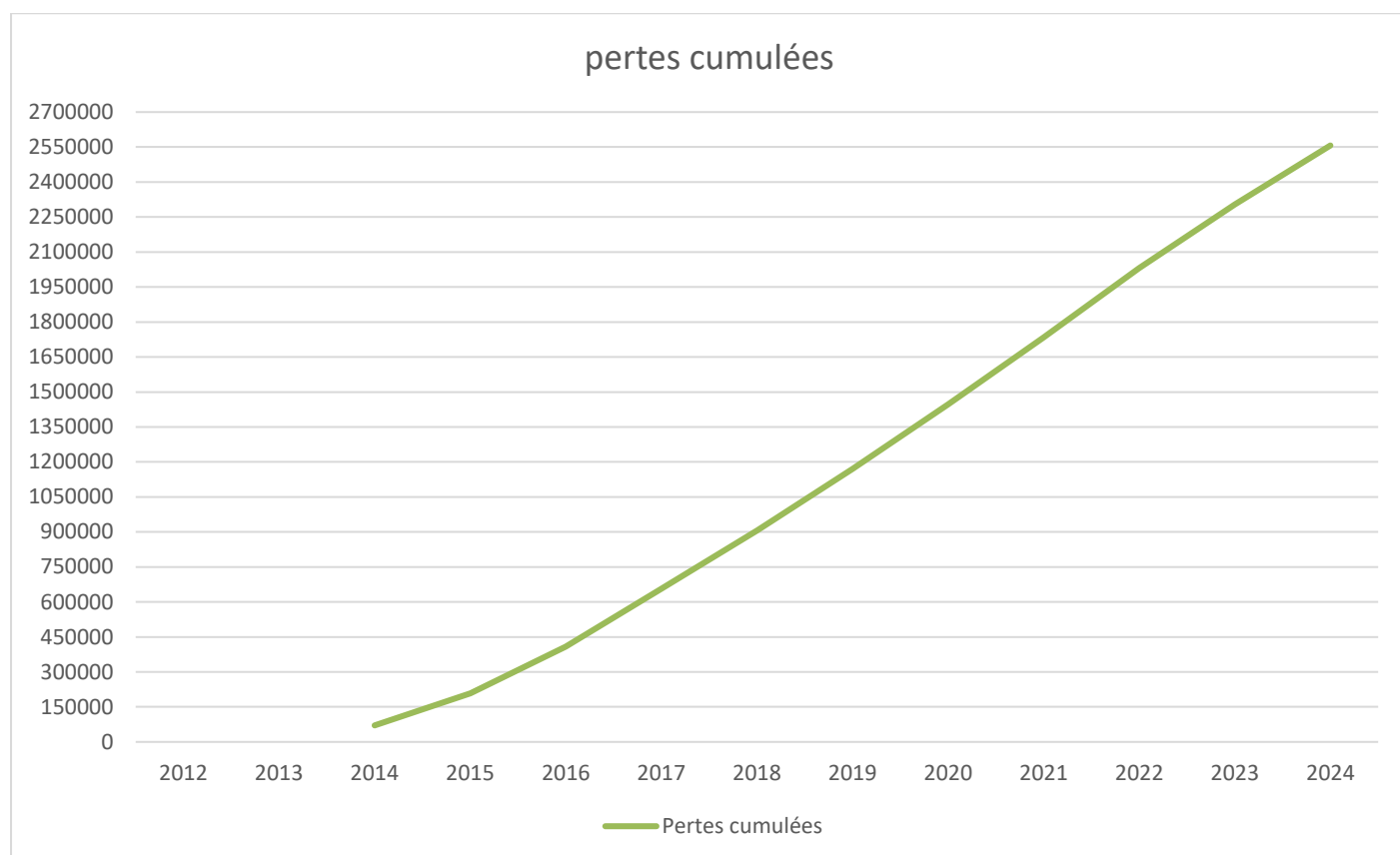
Conséquences pour les collectivités locales :

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : La DGF sera reconduite au montant de 2024 jusqu'à l'adoption d'une nouvelle loi de finances, garantissant une certaine stabilité temporaire des ressources pour les collectivités.

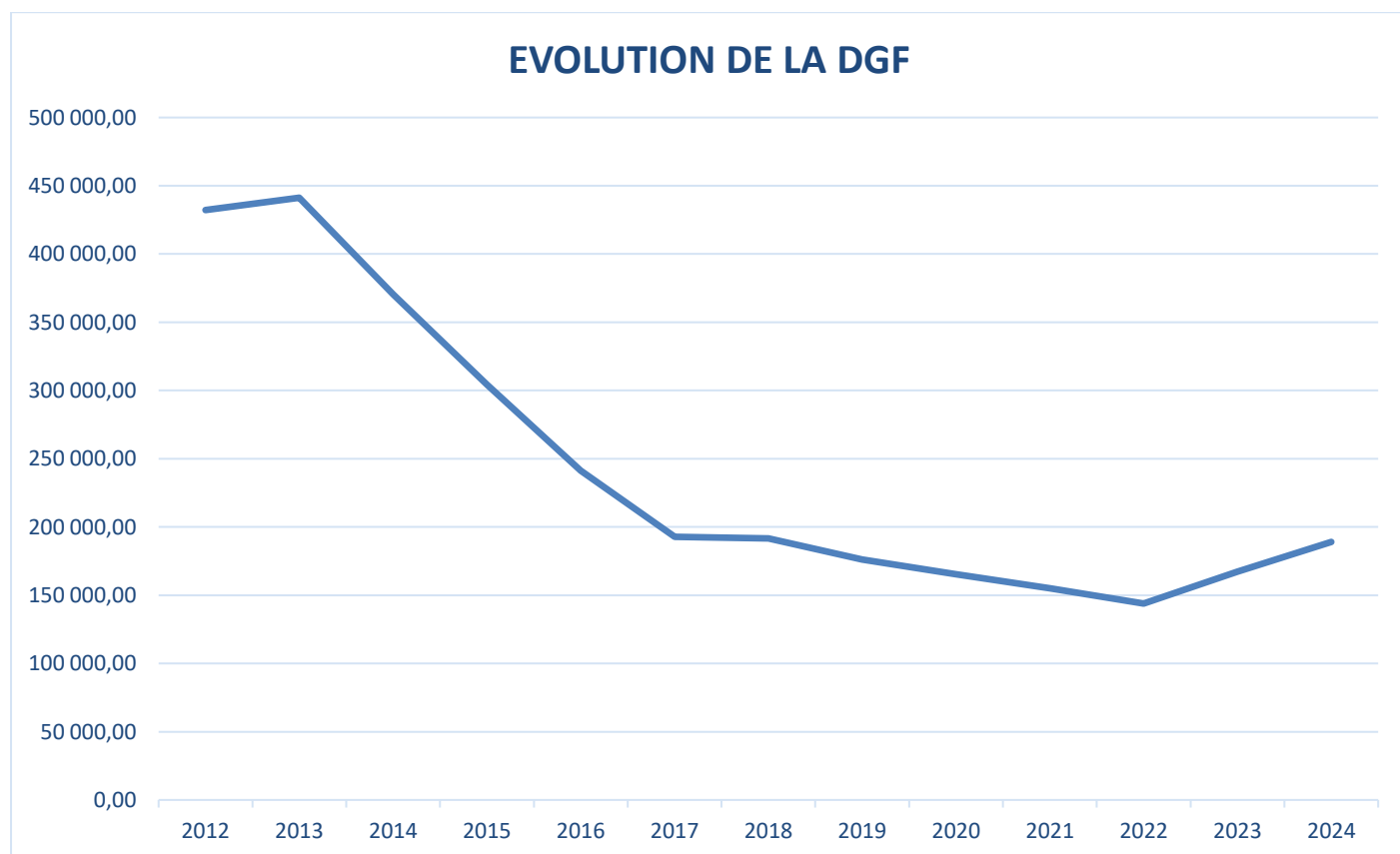
Subventions et investissements : Les dépenses déjà engagées en 2024 bénéficieront des subventions telles que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Cependant, les nouvelles demandes de subventions pour 2025 ne pourront être financées en l'absence de loi de finances, limitant la capacité des collectivités à initier de nouveaux projets.

En résumé, les collectivités territoriales doivent se préparer à une période de transition budgétaire, avec des ressources maintenues au niveau de 2024 et des contraintes sur le financement de nouveaux projets, en attendant l'adoption d'une nouvelle loi de finances pour 2025.

Zoom sur l'évolution de la DGF :



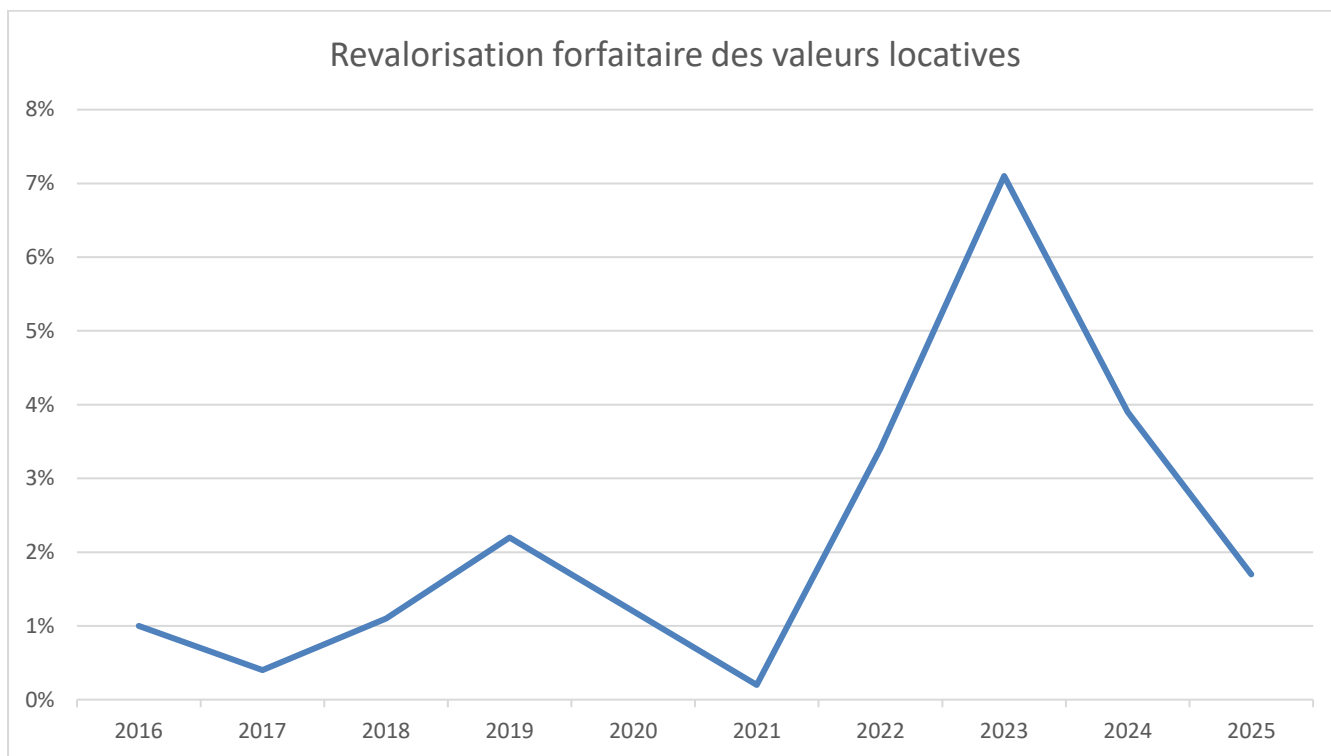
Il est à noter que pour la seconde année depuis 2013, la DGF augmente. Ne compensant nullement les pertes cumulées qui atteignent 2 550 000,00 euros.



4) Une revalorisation des valeurs locatives en deçà des prévisionnels d'inflation

En 2024, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,017 soit une augmentation forfaitaire de 1,7 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

Il est à noter qu'une revalorisation de 7 % impacte les ressources fiscales communales à hauteur d'environ 100 000 euros.



IPCH :

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est un indice des prix à la consommation (IPC) calculé par Eurostat pour chacun des pays de l'Union européenne et quelques autres pays européens ; il permet de calculer le niveau de l'inflation de la façon la plus comparable possible pour tous les pays et est utilisé par la Banque centrale européenne comme indicateur de stabilité des prix et comme moyen de vérifier le respect du critère de convergence concernant l'inflation.

Impact pour la commune de Wolfisheim :

En novembre 2024, la progression sur un an de l'IPCH s'est établie à 1,7 % permettant une augmentation des ressources fiscales de la commune pour 2025 d'environ 20 000 euros.

Une bonne nouvelle budgétaire à relativiser dans la mesure où les prévisions en matière d'inflation oscillent entre 1.5 % et 2,5 %.

Conclusions contextuelles :

Dans ce contexte, le DOB 2025 pour Wolfisheim s'inscrit dans un environnement économique marqué par des incertitudes globales et des tensions budgétaires locales.

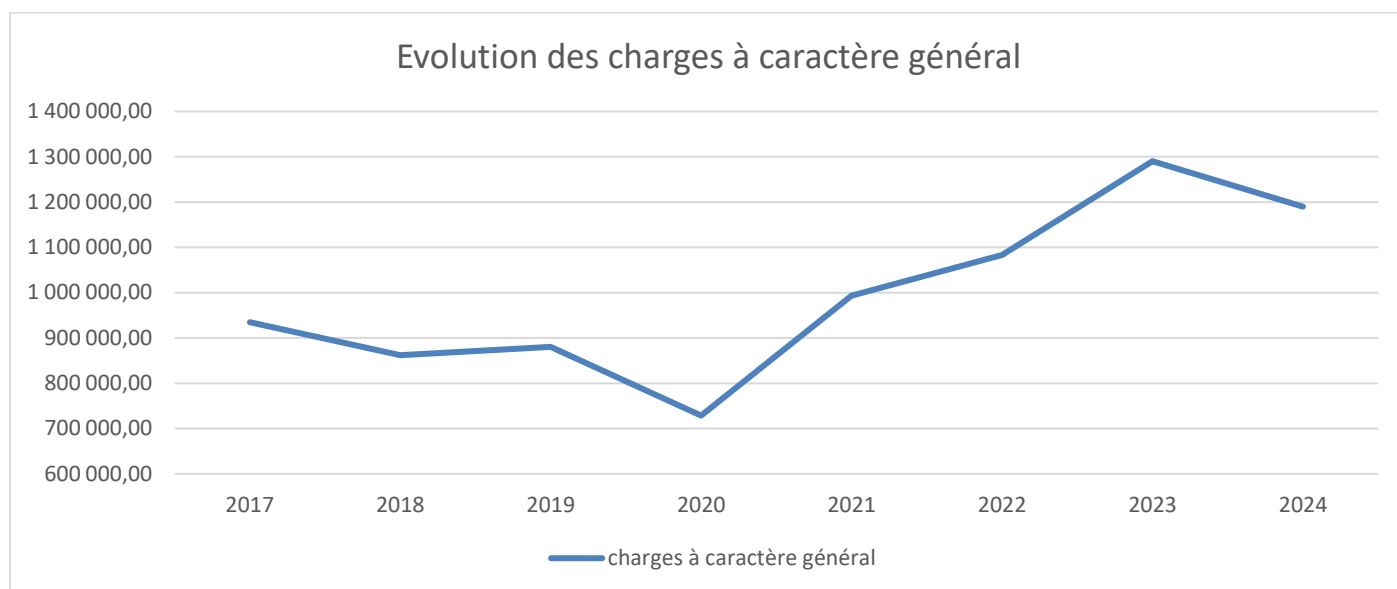
La priorité sera d'articuler les ambitions communales autour d'une gestion rigoureuse, tout en continuant à investir dans des projets à forte valeur ajoutée pour le territoire et ses habitants.

La recherche de cofinancements sera déterminante pour relever les défis de l'année à venir.

II) UN BILAN POSITIF MALGRE LA POURSUITE DE L'INFLATION :

Avant d'aborder les orientations budgétaires pour l'année 2025, il est important de dresser le bilan de l'exercice antérieur adjoind de l'antériorité des exercices précédents, afin de comprendre les tendances budgétaires de la commune et de constater l'efficacité des orientations fixées dans les DOB précédents.

a) Une place encore trop importante des dépenses d'énergie



Comme vu ci-avant, il est intéressant de noter que les courbes d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans les tendances inflationnistes depuis 2020, malgré une politique volontariste de maîtrise des coûts.

Pour rappel :

Depuis 2021, la France connaît une inflation qui ne passe plus en dessous des 3% ayant atteint des pics à presque 8%. Si on isole dans cette tendance haussière la partie énergétique et le renouvellement des marchés de l'énergie avec notamment des prix du gaz multipliés par 10 en 2023 et par 5 en 2024 par rapport à 2022, la commune a réussi à amortir le choc.

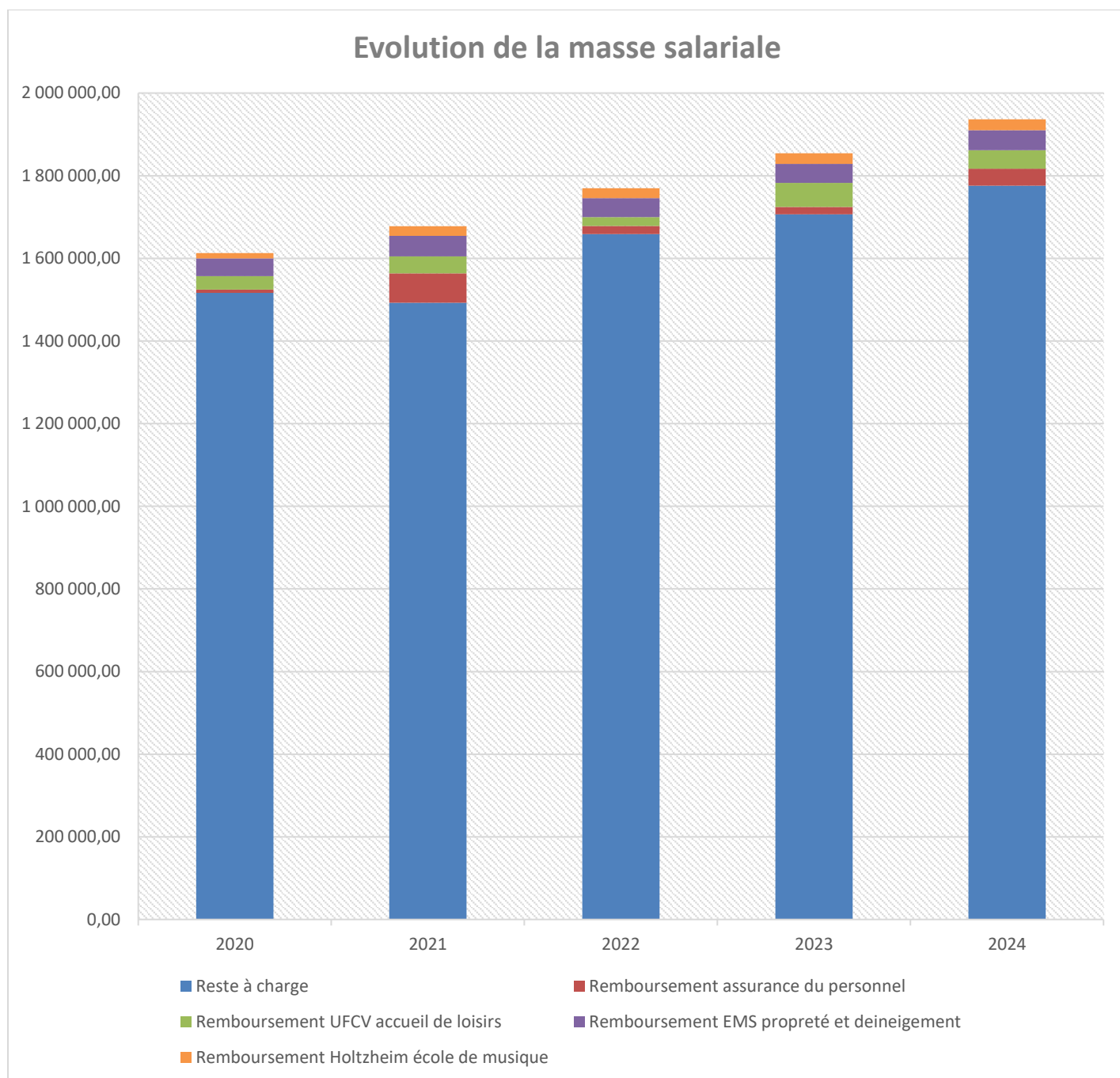
Les efforts constants de maintien des charges à caractère général nous ont permis d'assurer une réduction dès cet exercice du niveau général des dépenses courantes.

Point de vigilance :

Une partie des dépenses liées au gaz n'est pas comptabilisée sur l'exercice 2024 du fait d'un contentieux ouvert avec le titulaire du marché sur les engagements liés au tunnel de consommation.

L'accent sur l'exercice 2025 sera de poursuivre l'ensemble de la politique de maintien des charges.

b) Des facteurs principalement exogènes participant à une forte inflation de la masse salariale



Longtemps stagnant, le budget communal dédié aux ressources humaines suit les tendances haussières liées au contexte inflationniste dont un certain nombre de causes exogènes et de choix politiques que nous rappelons ci-après :

Pour 2022 :

- Nouvelle obligation légale avec la prime de précarité pour les CDD de moins de 1 an n'aboutissant pas sur une prolongation, un CDI ou une stagiairisation : environ 10 000 euros

- Augmentation du smic et du point d'indice de 3.5% au 01/07/22 : environ 40 000 euros (*au prorata temporis*)
- Cotisation CNFPT, revalorisation des catégories B : 2 500 euros
- Indemnité inflation : 3 600 euros
- Recrutement d'une AESH (aide à enfant en situation de handicap) : environ 3000 euros

Différents choix politiques expliquent le delta :

- Augmentation de la durée hebdomadaire de service de notre ASVP : environ 10 000 euros
- Augmentation du service périscolaire pour un équivalent temps plein : environ 20 000 euros

Pour 2023 :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice au 01/07/23 de 1.5 %, avec attribution de points d'indice supplémentaires pour certains agents en C et B.
- Un ETP supplémentaire au sein des services techniques
- Une année complète d'augmentation du point d'indice de 3.5 % intervenue en 2022 qui n'avait impacté que la moitié d'un exercice.

Dans une moindre mesure :

- L'augmentation de la GIPA versée (environ 2 450 € en 2022 contre 4 000 € en 2023)
- L'augmentation du versement du forfait mobilités durables
- L'augmentation du SMIC au 01/05/23 de 2.22 %, avec relèvement du minimum de traitement en parallèle
- De meilleurs salaires pour les nouveaux recrutements

Pour 2024 :

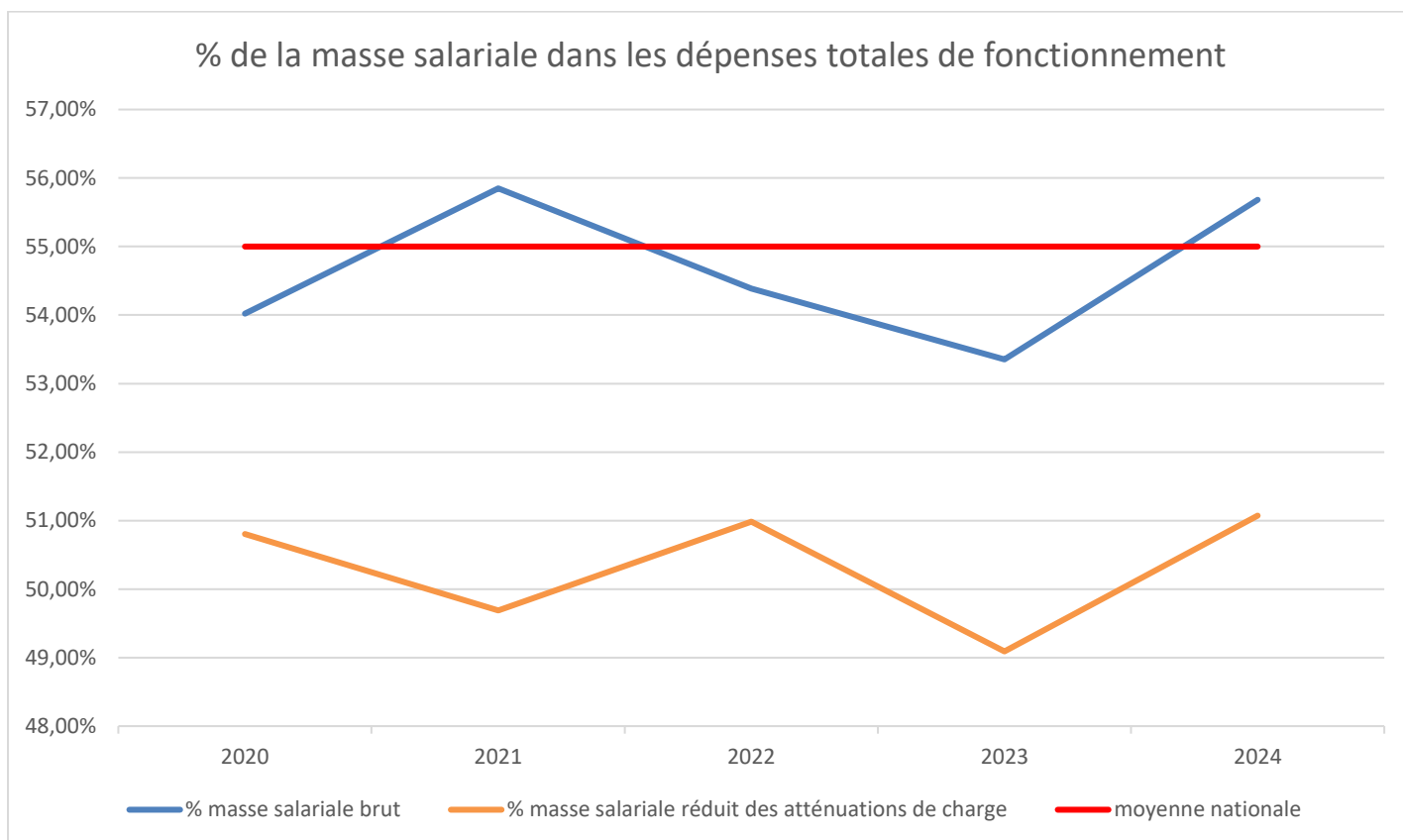
- Recensement de la population : 15 000 euros
- Attribution de 5 points d'indice majoré au 01/01/24 : 10 000 euros
- Indemnités élections : 4000 euros
- Paiement de Compte Epargne Temps pour des agents quittant la collectivité : 6000 euros
- Embauche d'un agent supplémentaire à l'école maternelle pour l'accueil des petites sections de maternelle : 16 000 euros
- L'augmentation exceptionnelle de la prime d'objectif pour les plus bas revenus : 5000 euros

Objectifs 2025 :

Les charges de personnel représentent pour les communes de même strate entre 50% et 60% du total des dépenses réelles de fonctionnement. L'écart s'expliquant principalement par les modes de gestion en régie ou externalisé, ce qui est propre à chaque commune.

Comme présenté ci-après, la commune de Wolfisheim oscille autour de la moyenne. L'objectif dans un contexte inflationniste est de retreindre ces dernières pour stabiliser le % autour des 55 %.

C'est pourquoi en 2025, des efforts particuliers seront portés notamment sur la quantité d'heures supplémentaires payées pour passer sur de la récupération.

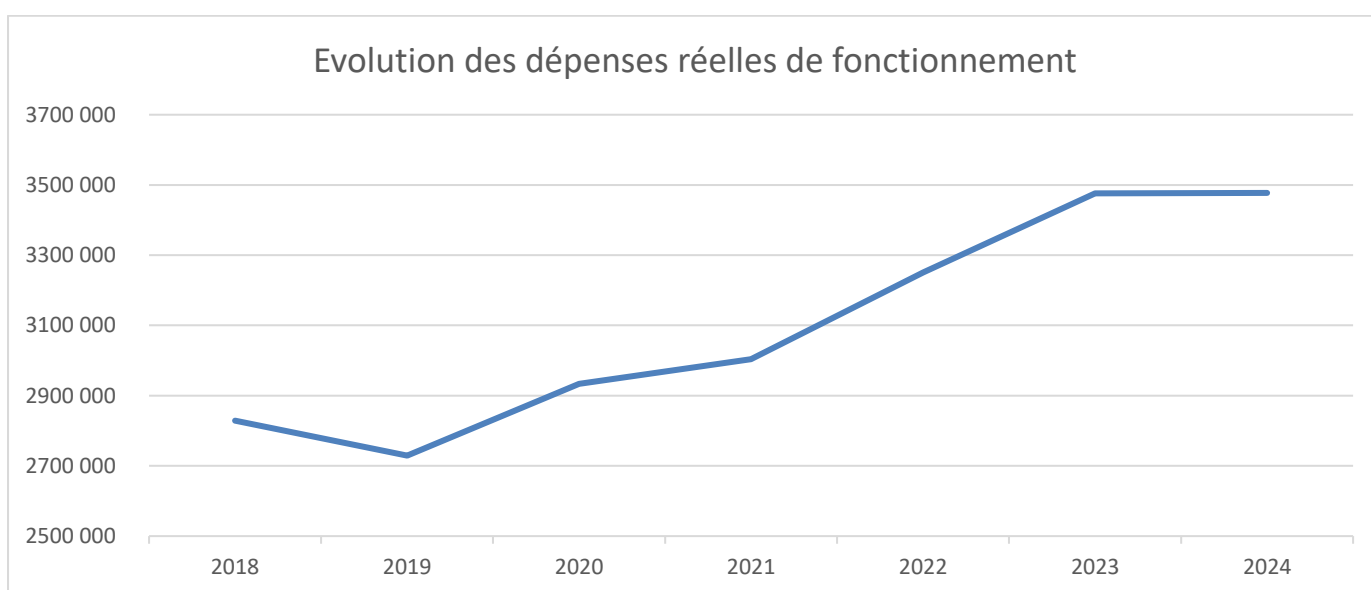


Conclusion :

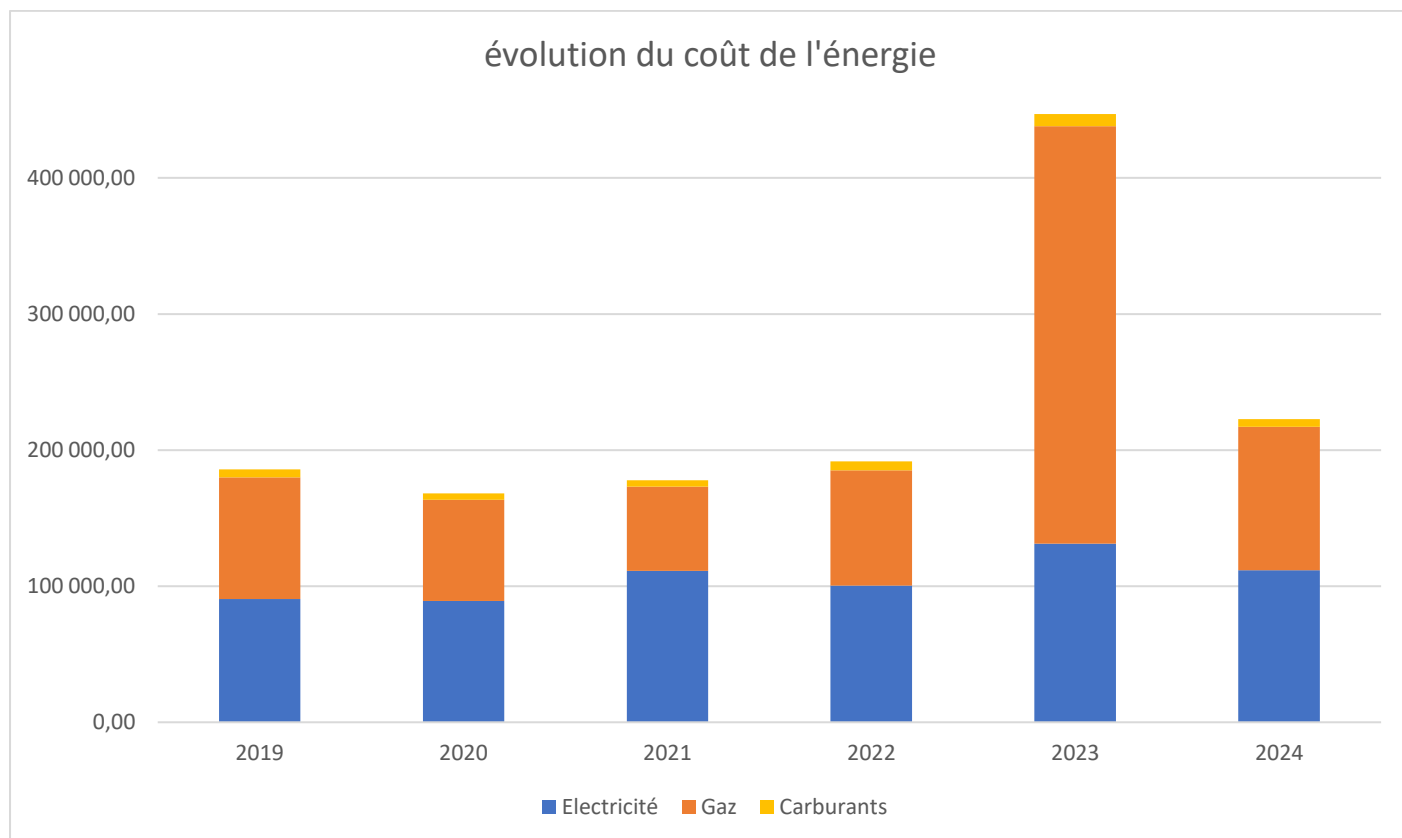
L'augmentation de la masse salariale rentre dans les tendances inflationnistes dites « sous-jacentes » évoquées ci-avant dont l'inertie risque d'impacter le budget communal pour les années à venir. Dans la construction budgétaire 2025, une marge de précaution devra être provisionnée.

En effet, on peut constater qu'au-delà des choix politiques communaux, les principales hausses de la masse salariale sont générées par des décisions de politique nationale.

c) Une stabilisation des dépenses de fonctionnement



Zoom sur :



On constate sur le premier graphique, une stabilisation des dépenses de fonctionnement qui est immédiatement à relativiser avec le second dans la mesure où une partie de la facturation du gaz est en attente d'avancées sur un litige opposant la municipalité à son fournisseur d'énergie.

Ledit litige porte sur le règlement du « tunnel de consommation » déjà évoqué dans de précédents DOB.

Ce dernier représente 90 000 euros.

En outre, 40 000 euros de factures de gaz 2024 sont encore en attente de paiement.

La part du gaz et de l'électricité dans le budget communal va encore se réduire jusqu'en 2026 pour lesquels les achats sont déjà effectués avec des prix fixes et connus à l'avance (voir tableau ci-après).

Le prochain marché permettra des achats jusqu'à n+5 permettant une sécurisation sur un temps long de la part énergie des budgets communaux.

Marché de fourniture d'électricité – Évolution N/N-1/N-2

Marché de fourniture d'électricité sup.36 kVA

Année de livraison	2024	2025	2026
Tarif de fourniture moyen estimé (LOT 2)	239 €/MWh	145 €/MWh	115 €/MWh
		-39%	-21%

Marché de fourniture d'électricité inf.36 kVA

Année de livraison	2024	2025	2026
Tarif de fourniture moyen estimé	213 €/MWh	90 €/MWh	100 €/MWh
		-58%	11%

FIN DE L'ARENH⁽¹⁾

Marché de fourniture de Gaz Naturel

Année de livraison	2024	2025	2026
Tarif de fourniture moyen estimé (LOT 11)	152 €/MWh	87 €/MWh	64 €/MWh
		-43%	-26%

13/01/2025 ⁽¹⁾Décision des pouvoirs publics au 31/12/2025.

Conclusion sur les dépenses :

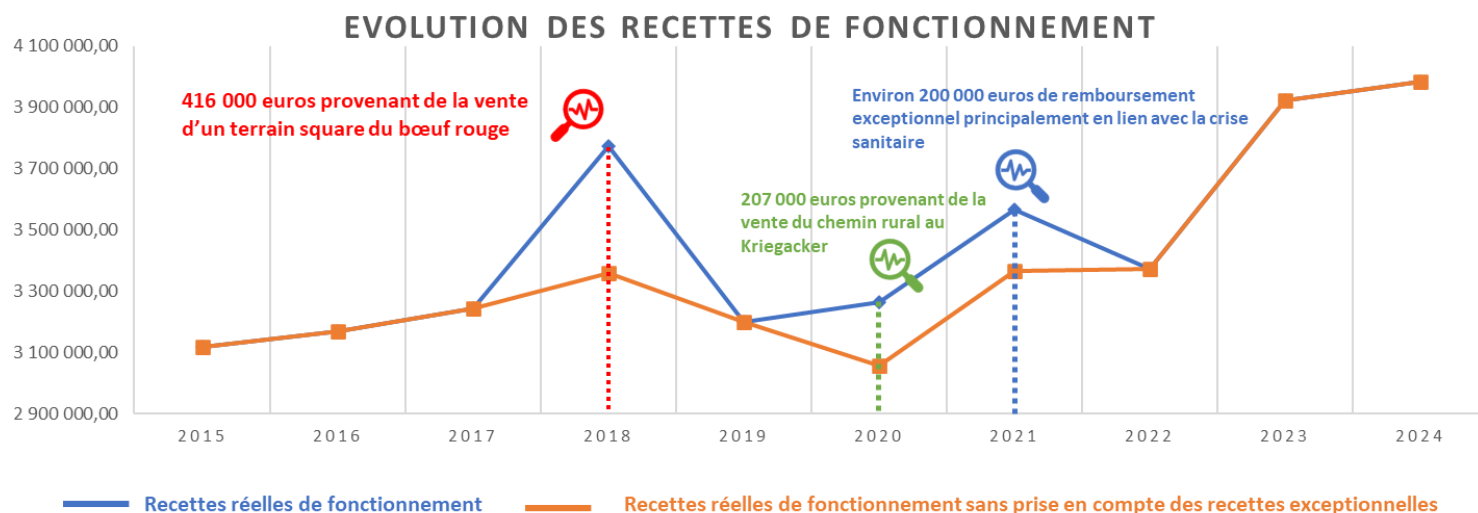
Ceci étant exposé, on constate encore une fois que l'ensemble des efforts de gestion opérés par la municipalité peuvent vite être dépassés par des causes exogènes.

Les dépenses obligatoires des collectivités ne diminuent pas et une inconnue fait son apparition depuis le 1^{er} janvier, à savoir le service public de la petite enfance. Depuis cette date, les communes deviennent autorité organisatrice de la petite enfance.

Cette notion aux contours flous n'est pas un réel transfert de compétence et n'entraîne donc pas un transfert de ressources ou la création d'une ressource particulière pour son financement.

Les efforts de gestion devront être maintenus et renforcés pour continuer de pouvoir absorber l'ensemble de ces nouvelles données.

d) Une décision politique permettant de rétablir une dynamique favorable d'augmentation des recettes de fonctionnement :



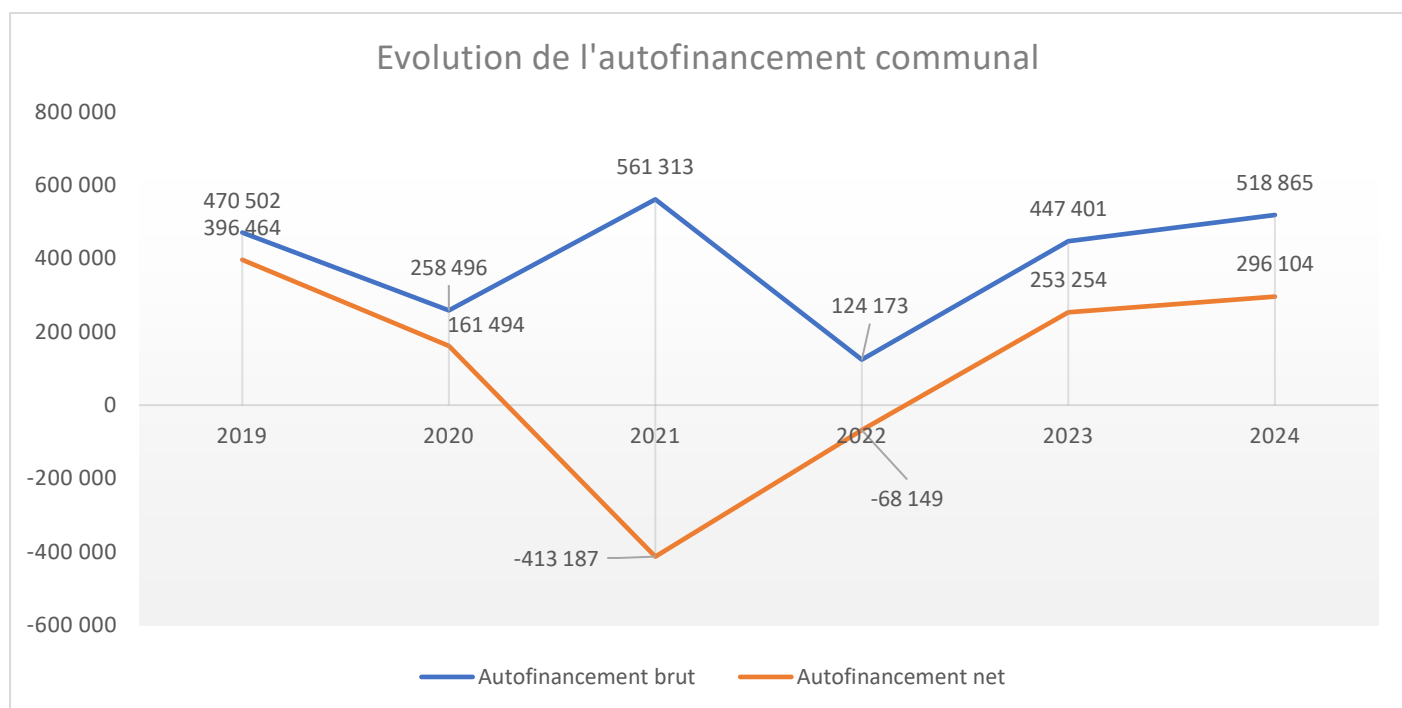
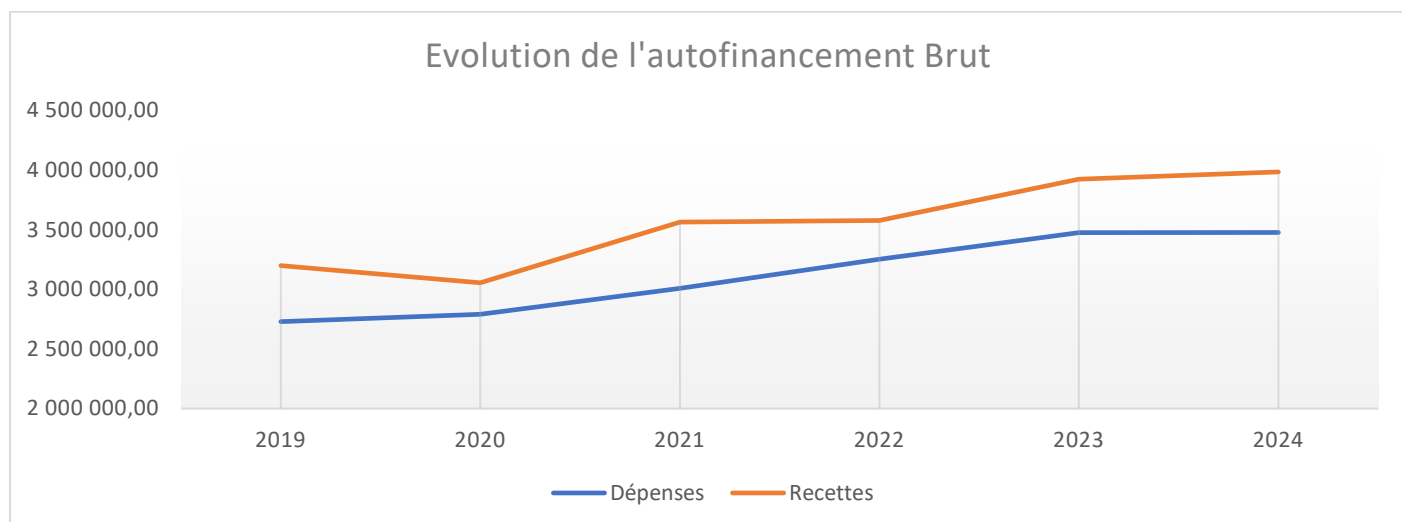
L'augmentation fiscale opérée en 2023, assortie d'une revalorisation forfaitaire importante des valeurs locatives, ont généré une augmentation des recettes fiscales de 357 000 euros permettant notamment la couverture des augmentations exceptionnelles du coût de l'énergie et les diverses hausses liées au contexte inflationniste.

La modification des critères d'attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) crée une ressource nouvelle à hauteur de 60 000 euros.

L'augmentation des taxes sur l'électricité et la participation accrue de la CAF complètent ces dynamiques pour atteindre un niveau de recettes globales de plus de 450 000,00 euros par rapport à l'année n-1. Cette hausse se maintient et se poursuit sur l'exercice 2024 grâce au dynamisme des bases fiscales.

Pour 2025, les projections en matière de base fiscale seront de 1,7 %, poursuivant le phénomène de plateau en termes de recettes de fonctionnement.

e) Une capacité d'autofinancement retrouvée mais fragile



L'effet ciseau évoqué depuis des années s'était matérialisé avec force pour l'année 2022. Une stagnation des recettes accompagnée d'une forte croissance des dépenses de fonctionnement ont créé pour 2022 un autofinancement brut faible dégagé. C'est cet indicateur qui a déclenché le contrôle financier de la chambre régionale des comptes.

L'autofinancement Brut de la commune correspond à la soustraction des dépenses réelles de fonctionnement aux recettes réelles de fonctionnement.

L'autofinancement Net quant à lui représente l'autofinancement brut amputé du capital remboursé des emprunts de la commune.

Pour mémoire, il est important de retenir que la commune remboursera à emprunt constant jusqu'en 2036 environ 220 000 euros par an, en capital.

Ce qui signifie dans les faits que la section de fonctionnement de la commune doit dégager au minimum 220 000 euros d'excédent pour être à un autofinancement Net à 0.

Au-dessus de 220 000 euros d'excédent, l'autofinancement Net est positif et en deçà il devient négatif, ce qui fut le cas en 2022.

C'est pourquoi, l'orientation proposée dans le DOB 2022 s'est vu confirmer par une délibération d'augmentation fiscale dès l'année 2023.

Cette décision a permis de retrouver un autofinancement brut positif satisfaisant de 448 000 euros et un autofinancement Net positif de 253 000 euros en 2023.

L'objectif 2024 était de pérenniser ce niveau d'autofinancement brut en essayant malgré la période inflationniste qui se poursuivait, d'augmenter ce dernier, notamment par la baisse du coût de l'énergie.

Le pari est réussi avec quelques nuances :

- Une augmentation de la masse salariale qui limite le gain opéré sur les charges à caractère général
- Un autofinancement qui ne prend pas en compte le reliquat des factures d'énergie mis en attente de règlement du litige avec le fournisseur d'énergie.

2025 verra encore des économies d'énergie intervenir et aucun mouvement d'ampleur n'est prévu concernant la masse salariale.

La dynamique doit être conservée pour l'année 2025 si la commune doit continuer d'investir au moins 200 000 euros d'investissement courant par an.

f) Le maintien d'une politique ambitieuse d'investissement dans le patrimoine communal

Dépenses d'investissement 2024	TTC			
Dépenses courantes prévues au BP24	Prévisionnel	Nature comptable	réalisé 2024	report 2025
finalisation relamping	11 172,00 €	21538	13 245,76 €	/
mise aux normes système de sécurité incendie Ecole élémentaire	4 437,50 €	61558	4 437,60 €	/
remplacement VMC wolfiloup	3 305,00 €	2188	3 305,15 €	/
remplacement pompes de forage	13 702,80 €	6156	13 702,80 €	/
remplacement des arroseurs	1 878,04 €	2158	1 281,64 €	/
changement vitrage mairie	2 880,00 €	21351	6 341,14 €	/
budget informatique	5 000,00 €	2183	5 651,23 €	/
renouvellement logiciel (JVS)	17 610,00 €	2051	17 610,00 €	/
obligation d'affichage légal	18 000,00 €	2184	20 820,00 €	/
remplacement mécanisme horloge	3 591,00 €	615221	3 591,00 €	/
mise en conformité église catholique ERP	17 500,00 €	21351/2031/615221/6156	14 219,52 €	1 200,00 €
protège câble	3 600,00 €	21534	/	3 600,00 €
Nouveau véhicule	25 000,00 €	21561	0,00 €	/
borne Cogedim	7 500,00 €	2112	7 389,00 €	/
remplacement vitrage EHPAD	15 838,00 €	21351	6 227,11 €	/
garniture	9 111,00 €	2184	9 110,34 €	/
achat fortin	35 000,00 €	21318	0,00 €	/
Sous total	195 125,34		126 932,29	4 800,00

Opérations d'investissement non prévues au BP 24 :	Nature comptable	réalisé 2024
Déplacement et remplacement des chaudières du FK vers les écoles	615221	48 570,00 €
Sécurisation vitrages Eglise Catholique	21351	3 520,32 €
Conifères CSC	2121	740,60 €
Nettoyage et réparations gouttières écoles	21351	2 533,07 €
Guirlande lumineuse	2158	1 215,00 €
Escabeau sécurisé	21568	793,20 €
Achat tondeuse autoportée	21561	21 500,00 €
Achat tondeuse tractée	21561	4 539,60 €
Débrousailluse	2158	850,00 €
Décorations de Noël	2158/61558	17 427,60 €
Réparation canalisation Eglise Protestante	615221	5 006,00 €
Pose de clôture fort Kleber	2128	8 185,25 €
Débrousailluse a dos	2158	850,00 €
Sous total		115 730,64 €

TOTAL	242 662,93 €	4 800,00 €
--------------	---------------------	-------------------

RAPPEL :

Les seules recettes pour financer l'investissement sont principalement :

- L'autofinancement : issu des excédents de fonctionnement
- Les emprunts
- Les subventions

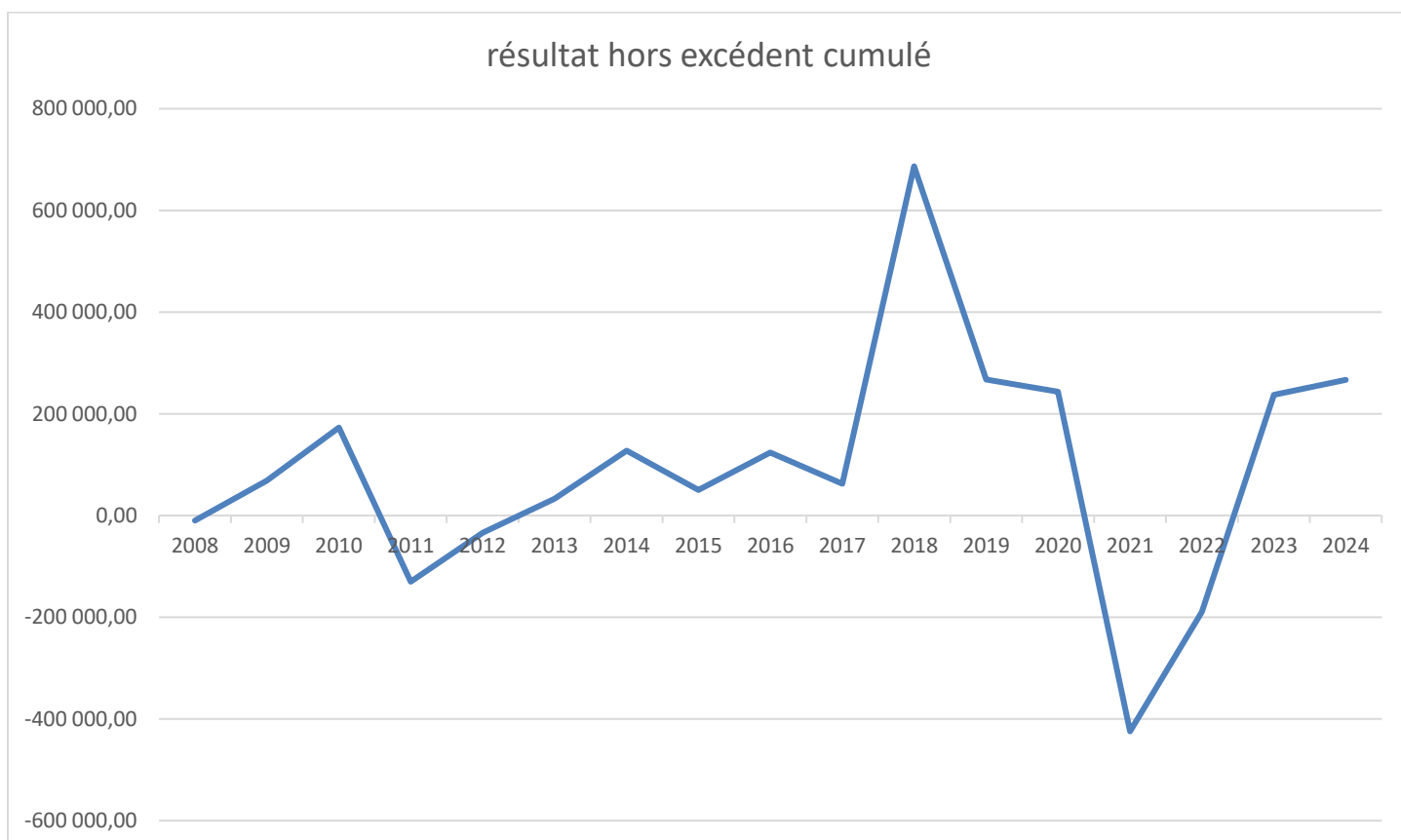
L'année 2024 a vu se poursuivre un rythme d'investissement important. L'opération du fortin a été annulée suite au retrait de la vente de ce dernier.

L'achat d'un nouveau véhicule communal a été remplacé par l'achat d'une tondeuse auto-portée plus en adéquation avec les besoins des services communaux.

En ce qui concerne les opérations :

- L'opération de rénovation des ateliers est 100 % finalisée. Des dépenses d'équipement seront à prévoir à la marge.
- L'opération d'installation d'une centrale photovoltaïque sur les ateliers est aussi totalement clôturée.

g) Un résultat satisfaisant à nuancer :



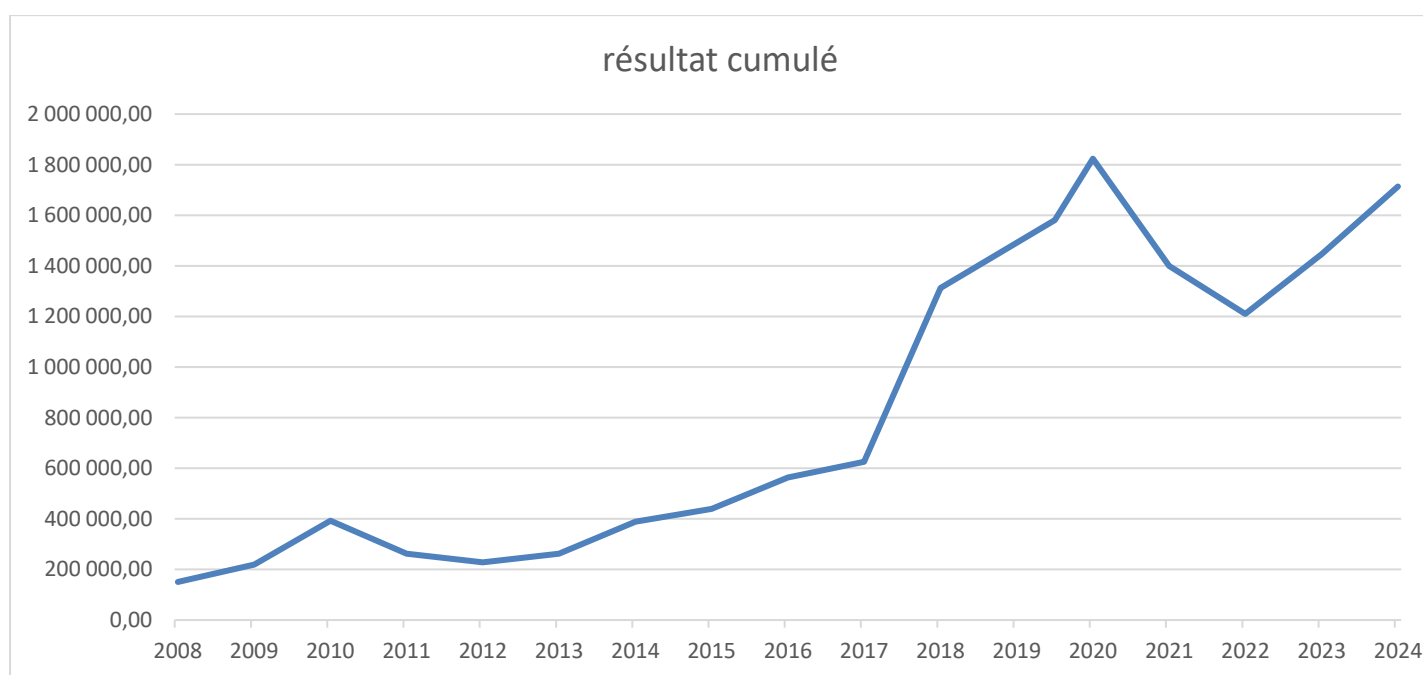
Explications :

Cette courbe nous montre le résultat de chaque année sans prise en compte de la trésorerie de la commune, c'est-à-dire les excédents cumulés au fil des ans.

Pour 2025, le résultat est de nouveau positif, principalement du fait du versement de la dernière partie du projet urbain partenarial à hauteur de 200 000 euros.

Pour rappel :

Le résultat résulte de l'addition de l'ensemble des recettes réelles (fonctionnement + investissement) auxquelles l'on soustrait l'ensemble des dépenses réelles (fonctionnement + investissement)



Le résultat réel pour l'année 2024 sans intégration de la trésorerie est de 267 000 euros aboutissant au 31 décembre 2024 à une trésorerie pour la commune de Wolfisheim d'environ 1 700 000 euros.

Attention :

Il est important de préciser que le résultat de cette année est à nuancer dans la mesure où peu de dépenses afférentes à l'avance remboursable (dit « *intracting* » voir *ci-après, page 23*) de la banque des territoires pour la rénovation du groupe scolaire communal et du relamping ont été réalisées depuis 2022, seulement sur la partie relamping LED.

Dans le même temps, la commune a déjà perçu 300 000 euros de cette avance.

L'opération de rénovation de l'école élémentaire est lancée mais les dépenses n'interviendront que sur l'exercice 2025. L'apport de 200 000€ issu du projet urbain partenarial est une recette « ponctuelle » alors :

Le résultat « réel » se situe plutôt autour de 1 200 000 euros.

h) Une dette communale saine et maîtrisée pour l'avenir.

Référence de l'emprunt	Objet	Organisme prêteur	Date d'échéance	Capital	Intérêts	Annuités	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/2025
27279904	Emprunt financement placette rue du Moulin/rue de la Chapelle durée 20 ans - taux fixe 1,95 %	CCM Parc de la Bruche Début 31/01/2016 Fin 31/10/2035	31/01/2025	2 300,00	493,35	2 793,35	184 000,00	92 000,00
			30/04/2025	2 300,00	482,14	2 782,14		
			31/07/2025	2 300,00	470,93	2 770,93		
			31/10/2025	2 300,00	459,71	2 759,71		
TOTAL				9 200,00	1 906,13	11 106,13		
9662823	Refinancement des emprunts durée 20 ans - taux fixe 1,75 %	Caisse d'Epargne Début : 31/03/2016 Fin : 31/12/2035	31/03/2025	17 882,27	3 786,89	21 669,16	1 460 000,00	811 692,29
			30/06/2025	17 960,51	3 708,65	21 669,16		
			30/09/2025	18 039,09	3 630,07	21 669,16		
			31/12/2025	18 118,00	3 551,16	21 669,16		
TOTAL				71 999,87	14 676,77	86 676,64		
27279902	Emprunt extension et réhabilitation du CSC 1,45%	CCM Parc de la Bruche Début 01/12/2018 Fin 30/11/2036	31/01/2025	9 922,77	2 171,28	12 094,05	2 300 000,00	1 699 590,61
			28/02/2025	9 934,68	2 159,37	12 094,05		
			31/03/2025	9 946,60	2 147,45	12 094,05		
			30/04/2025	9 958,54	2 135,51	12 094,05		
			31/05/2025	9 970,49	2 123,56	12 094,05		
			30/06/2025	9 982,45	2 111,60	12 094,05		
			31/07/2025	9 994,43	2 099,62	12 094,05		
			31/08/2025	10 006,42	2 087,63	12 094,05		
			30/09/2025	10 018,43	2 075,62	12 094,05		
			31/10/2025	10 030,45	2 063,60	12 094,05		
			30/11/2025	10 042,49	2 051,56	12 094,05		
			31/12/2025	10 054,54	2 039,51	12 094,05		
TOTAL				119 862,29	25 266,31	145 128,60		
A94841	Emprunt intracting 0,25%	CDC	31/10/2025	24 719,76	688,35	25 408,11	300 000,00	249 933,78
TOTAL GENERAL 2025				225 781,92	42 537,56	268 319,48		2 853 216,68

La Dette se résorbe relativement rapidement avec des taux ne dépassant pas les 2 % dans un contexte inflationniste.

ZOOM sur le dispositif d'avance remboursable *Intracting* :

A ce stade d'avancement du projet de rénovation énergétique et thermique du groupe scolaire communal, il est important de noter que sur un montant d'emprunt potentiel de 504 954 euros auprès de la banque des territoires, 300 000 euros ont déjà été perçus par la commune occasionnant dès 2024 un premier remboursement. Dès la fin de l'exercice 2025 Il ne restera que 250 000 euros à rembourser.

Pour rappel :

La commune bénéficie pour réaliser son relamping et la rénovation énergétique des écoles d'une « *avance remboursable* » par la banque des territoires d'un montant maximal de 504 954 euros pour une durée maximale de 13 ans. Cet emprunt a été contracté à un taux fixe de 0.25 % occasionnant ainsi un très faible montant d'intérêts. Les travaux n'ont pas commencé mais ladite avance est déjà en amortissement pour la commune. **Amortissement réduit par le placement de la somme le temps du démarrage du projet.**

1) Une capacité de désendettement communale satisfaisante

Le premier signe d'un endettement sain pour une commune, est sa capacité de désendettement :

La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...).

Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

C'est le ratio étudié précédemment dans notre partie : « *capacité d'autofinancement* ».

L'encours de la dette est donc pour la commune de Wolfisheim de 2 853 216.68 euros.

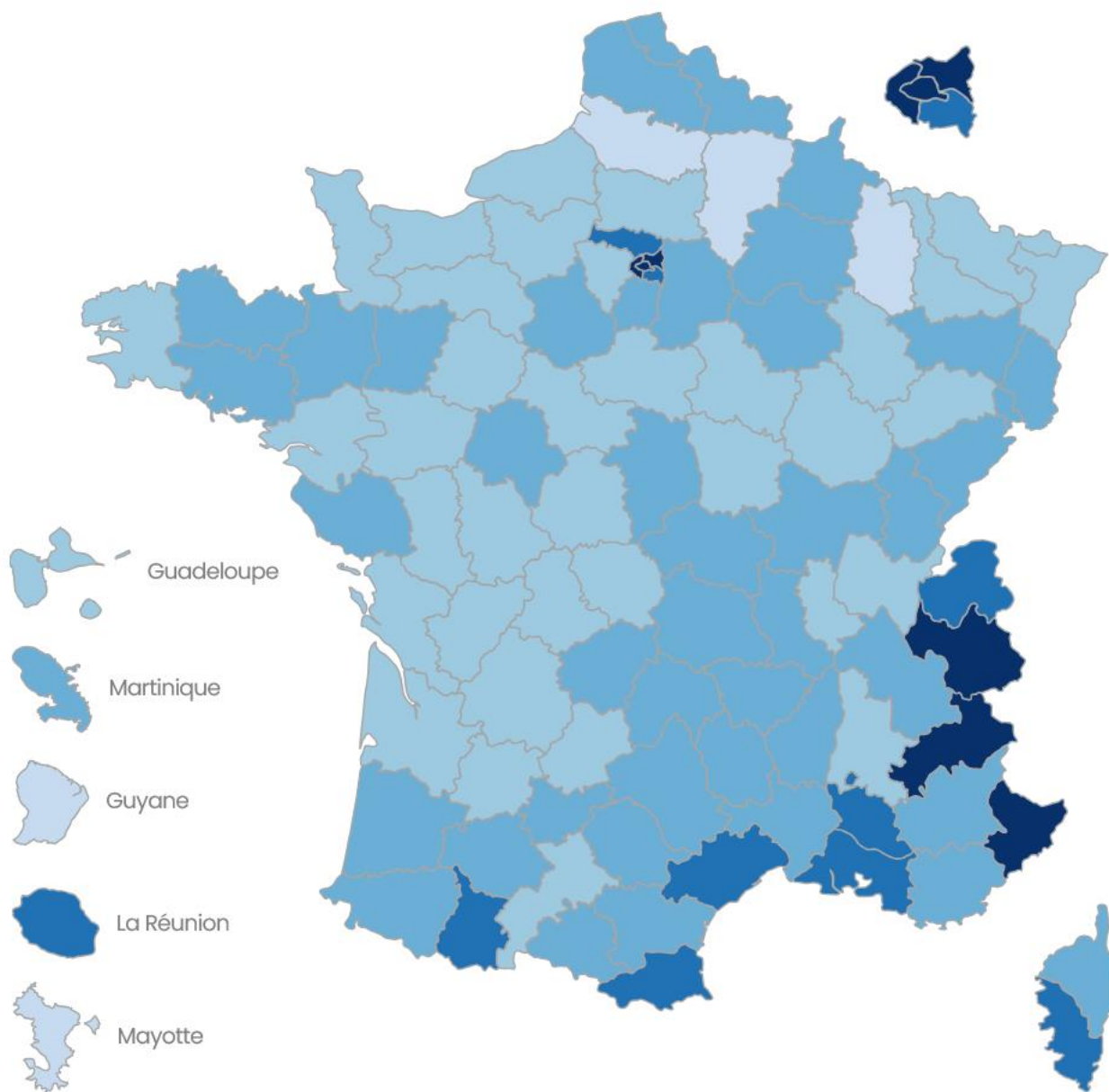
La CAF brut 2024 de la commune de Wolfisheim est de 518 000 euros.

Il faudrait donc 5.5 ans en utilisant l'ensemble des ressources propres de la commune, pour éteindre totalement la dette communale, constituant ainsi un délai relativement court et une capacité de désendettement satisfaisante.

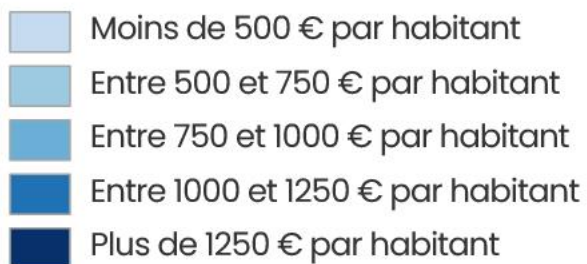
2) Un taux d'endettement par habitant dans la moyenne des communes de même strate.

La population de la commune établie par l'INSEE de la commune est de 4234 habitants au 1^{er} janvier 2022.

$$2\,853\,216.68 \text{ euros} \div 4234 \text{ habitants} = 674 \text{ euros}$$



Dette moyenne par habitant dans les villes du département en 2023



Conclusion :

La capacité de désendettement est satisfaisante et l'endettement par habitant est dans la moyenne des communes de même strate.

L'augmentation de l'endettement pour la commune correspond au cycle normal d'augmentation du taux d'endettement pour des communes venant de faire des investissements lourds.

III) DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 AXEES SUR LA RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Dans la continuité des débats d'orientation budgétaire précédents, on peut résumer les orientations de la manière suivante :

Dépenses :

- Contenir les dépenses de fonctionnement en poursuivant le plan de sobriété énergétique
- En sus de l'investissement courant et du projet de rénovation du groupe scolaire, l'accent sera placé sur l'efficience thermique du parc de bâtiments communaux.

Recettes :

- Consolider les ressources fixes de la commune
- Créer des partenariats sur l'ensemble des nouveaux projets
- Renforcer les ressources propres
- Augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

a) Poursuivre la stabilisation des dépenses de fonctionnement

L'inflation prévisionnelle pour 2025 se situe autour des 1.5 % d'augmentation de l'ensemble des prix.

Les charges à caractère général seront donc budgétées en conséquence.

Les prévisions budgétaires les plus complexes interviendront dans le domaine de l'énergie. Les nouvelles données issues du groupement de commande métropolitain seront intégrées aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Dans le DOB 2024 un point de vigilance était à noter quant à l'application du « *tunnel* » de l'énergie qui était en cours de calcul au niveau de notre fournisseur. Nous avons eu dernièrement l'application de ce dernier que la commune conteste :

Engagement de consommation T1/T2 2022-2023

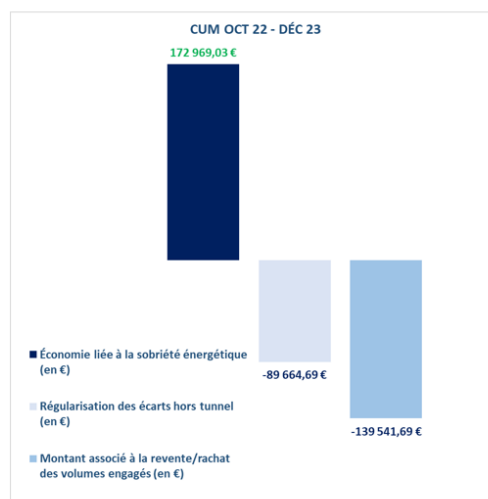
Dans le cadre de vos engagements de consommation pour la période **du 01/10/2022 au 31/12/2023**, concernant les sites T1/T2, nous avons constaté un écart de consommation de - 641 MWh par rapport à votre engagement.

Cette sobriété énergétique a permis à votre commune de réaliser une économie de **172 969,03 €**.

Cependant, la revente du volume initialement engagé, acheté et non consommé, a entraîné une perte de **139 541,69 €**.

Au titre du marché de fourniture de gaz naturel qui nous lie, la Commune de Wolfisheim prendra en charge **89 664,69 €**.

ÉS Énergies Strasbourg a pris à sa charge **49 877,00 €**.



Pour rappel, ledit tunnel vient sanctionner le non-respect à la hausse comme à la baisse des engagements de consommation fournis par l'ensemble des collectivités du groupement.

Le document ci-dessus indique que le fournisseur communal demande un montant de **90 000 euros**.

Rappel :

Les modalités d'adoption budgétaire de la ville de Wolfisheim sont fixées par la municipalité avec une adoption budgétaire globale annuelle et des décisions modificatives d'ajustement au cas par cas en cours d'exercice.

L'autre possibilité est d'adopter un budget sans marges supplémentaires dès le mois de janvier sans intégration de la trésorerie cumulée, et de repasser un budget supplémentaire en octobre et réajuster l'ensemble des prévisions pour coller à la réalité.

L'avantage de la gestion adoptée par la commune est le travail minutieux de projections budgétaires sur l'ensemble de l'année en évitant au maximum les décisions modificatives.

Ceci permet de contraindre au maximum nos dépenses de fonctionnement dès le début d'exercice afin de préserver la marge communale d'autofinancement.

Les outils développés depuis quelques années en termes de contrôle de gestion et d'analyse analytique du budget permettent de réduire encore nos coûts de fonctionnement.

Les normes de sécurité s'améliorent régulièrement, la commune s'engage également à respecter le plus rapidement ces normes. C'est ainsi que des travaux seront réalisés sur l'ensemble des bâtiments municipaux.

b) Contenir les dépenses RH tout en restant attractif :

Depuis 2018, d'importants efforts de réduction et d'optimisation de la masse salariale ont été opérés avec une réduction significative du budget alloué aux ressources humaines permettant de contrer les effets inflationnistes mécaniquement liés aux dépenses générales.

C'est donc un effort de 100 000 euros qui a été réalisé sans toutefois pouvoir être poursuivi. En effet, l'application de principes tel que le « back to back » c'est-à-dire le remplacement et l'augmentation de la polyvalence des agents, permet de faire tourner l'ensemble des services municipaux en flux tendu sans baisse de la qualité du service rendu.

Néanmoins, l'exercice arrive à ses limites, c'est pourquoi, il est évoqué une ligne augmentation et non une baisse ou stabilisation des dépenses de personnel.

Comme indiqué lors des bilans des exercices précédents ainsi que dans le présent DOB, les dépenses RH connaissent une inflation constante.

L'ensemble des causes exogènes évoquées ont fait fondre l'ensemble des efforts consentis en termes de diminution du nombre d'ETP.

Pour l'année 2025, les seuls leviers d'action à service constant seront la maîtrise du volume d'heures supplémentaires ainsi que la bascule du paiement de ces dernières par de la récupération.

c) Poursuivre la transition énergétique du patrimoine communal

Le levier principal d'un budget d'investissement sain pour une collectivité, est la sauvegarde et l'amélioration de son patrimoine.

Depuis 3 ans, la commune s'emploie pour répondre à l'importante augmentation du coût de l'énergie, à améliorer thermiquement ses bâtiments, notamment par l'isolation des combles ou encore par l'amélioration des systèmes existants avec la mise en place de thermostatiques dans l'école élémentaire, bâtiment extrêmement énergivore pour la commune.

Suite au diagnostic très complet réalisé en 2020 sur l'ensemble du parc d'éclairage public, l'investissement de remplacement en LED de l'ensemble des luminaires se termine avec une diminution moyenne des consommations situées entre 50 et 60 %. Action renforcée par le plan de sobriété qui a permis l'extinction nocturne de l'ensemble du réseau.

2025 verra la rénovation énergétique et thermique totale des bâtiments de l'école élémentaire.

Le réinvestissement devra être maintenu en commençant l'intégration progressive de la modernisation du parc de véhicules communaux.

2025 sera la première année de fonctionnement totale des 3 centrales photovoltaïques communales avec des premiers résultats intéressants :

Pour les 2 écoles plus de 2000 euros de rachat par notre fournisseur mais surtout 20 MWh d'autoconsommation soit environ 5000 euros supplémentaires économisés.

d) Maintenir les ressources issues du patrimoine communal

Sur cette thématique, la ligne reste la même que pour les DOB précédents.

3 grandes ressources alimentent le budget communal dans sa partie recette :

- La fiscalité
- Les dotations
- Les revenus du patrimoine communal

Les ressources issues de la fiscalité augmentent de manière mécanique avec une indexation basée sur les valeurs locatives de la commune qui ne cessent de croître.

Les dotations qui étaient figées retrouvent une certaine dynamique comme évoqué en liminaire.

Il ne reste plus que le patrimoine communal pour stabiliser les ressources communales avec une ressource principale

- **L'EPHAD :**

La commune ne gère plus administrativement l'EHPAD, néanmoins cette dernière reste propriétaire des locaux. A ce titre, elle perçoit un loyer annuel de 135 000 euros depuis le renouvellement de la convention triennale.

Projection : les obligations incombant aux propriétaires impliquent un certain nombre d'entretiens courants sur ce patrimoine. C'est pourquoi, dans la négociation pour le renouvellement du bail, est prévue une clause de ré-indexation annuelle dudit loyer afin de maintenir cette ressource fixe communale.

Zoom sur 2024/2025 :

Des problématiques importantes sur le système de chauffage sont apparues durant la période hivernale 23-24. Une solution temporaire a été mise en place. Néanmoins, au vu des premiers devis, un investissement autour des 100 000 euros est à prévoir. Des négociations seront menées en 2024 avec l'ARS et la CEA pour établir le plan de financement.

- **Le fort Kleber et ses hangars :**

La fermeture du Fort entraîne une perte de revenus pour la location des différents ateliers très largement compensés par l'arrêt du chauffage de ce dernier. L'équilibre sur le seul bâtiment du fort Kleber est donc positif pour la commune.

L'augmentation de la redevance sur les différentes occupations des hangars permet d'améliorer encore une fois cet équilibre.

La gestion et la valorisation de ce patrimoine permet à la commune d'être bien au-dessus des moyennes départementales et nationales en matière de revenus par habitant du patrimoine communal.

e) *Un cycle d'investissement très ambitieux*

ZOOM sur les plans de financement des opérations finalisées en cours ou projetées :

OPERATIONS 2023 et 2024							
Dossier	Montant de l'opération HT	Type de demande	Montant de l'aide	% de cofinancement	Montants validés	SOLDE	RESTE A PERCEVOIR
Rénovation des Ateliers	347 000 €	DETR	72 000 €	21%	72 000 €	0 €	72 000 €
		Région (Climaxion)	10 800 €	3%	10 800 €	10 800 €	0 €
		CEA FST 2022	10 000 €	3%	10 000 €	0 €	10 000 €
		Total	92 800 €	27%	92 800 €	10 800 €	82 000 €
Etudes préalables au Plan de rénovation énergétique	14 350 €	Banque des territoires	8 610 €	60%		8 610 €	0 €
		Actee	4 305 €	30%		0 €	4 305 €
Relamping LED 2023	57 970 €	Fonds vert	22 000 €	38%	22 000 €	22 000 €	0,00 €
		CEE	4 557 €			4 557 €	0 €
Relamping LED 2024	9 310 €	CEE	892,80 €				892,80 €

OPERATIONS 2025								
Dossier	Montant de l'opération HT	Type de demande	Montant de l'aide	% de cofinancement	Montants validés	ACOMPTE	SOLDE	RESTE A PERCEVOIR
portail arrière poney club	72 000 €	FST (CEA)	10 000 €	14%	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €
		Total	10 000 €	14%	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €
Rénovation énergétique de l'école élémentaire (estimation des coûts travaux)	581 200 €	Feder	66 000 €	11,36%				
		CEA	10 000 €	1,72%				
		Fonds verts	210 000 €	36,13%				
		CEE	30 000 €	5,16%				
		Total	316 000 €	54%				
NB : estimation des coûts travaux et des études (et imprévus) :	669 200 €							
Extension et rénovation du Préau de l'école élémentaire (estimation des coûts travaux)	435 000 €	Région (Climaxion)	43 500 €	10,00%				
		CEA	100 000 €	22,99%				
		Etat (Dsil/Detr/Fonds verts)	130 500 €	30,00%				
		Agence Nationale du Sport	21 750 €	5,00%				
		CAF	43 500 €	10,00%				
		Total	339 250 €	78%				
Nb : estimation des coûts travaux et des études :	536 225 €							

On constate l'importance de maintenir un taux de subventionnement important changeant ainsi la physionomie du financement communal sur chaque projet.

L'effort continuera de porter sur le maintien au-dessus des 60 % de subventionnement des coûts travaux.

f) Une stabilité des taxes pour 2025

Il est tout d'abord précisé que la commune n'a plus de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation (sauf résidence secondaire) et ne possède plus qu'un seul levier pour la gestion de sa fiscalité, à savoir la variation du taux de la taxe foncière.

Il est rappelé que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de taxe d'habitation perdue par la commune.

Il peut être supérieur et on parlera alors de « commune surcompensée » ou inférieur, on parlera alors de « commune sous-compensée ».

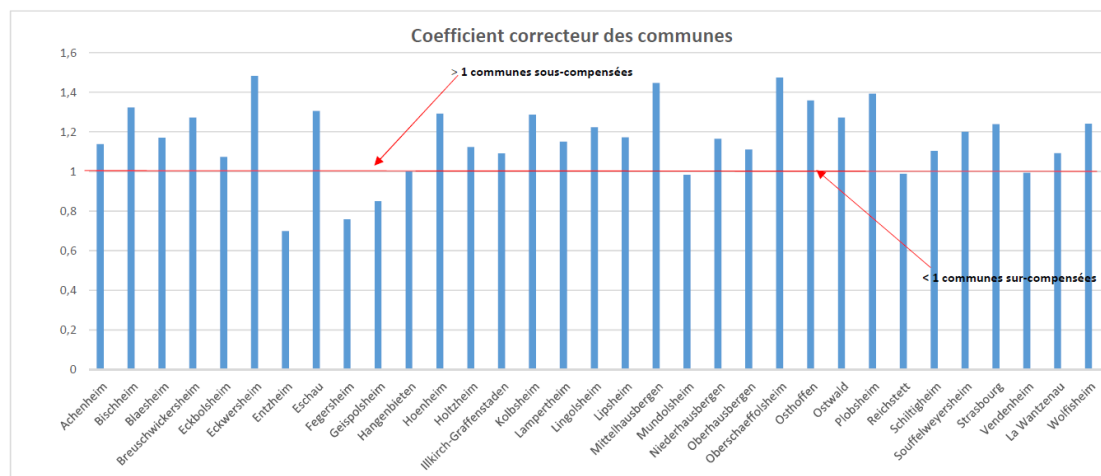
Un coefficient correcteur, calculé par l'Etat et introduit pour la 1^{ère} fois en 2021, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'applique chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision d'ensemble du mécanisme sur la métropole et laisse apparaître une très grande diversité de potentiel fiscal sur le territoire métropolitain.

Le coefficient correcteur des communes membres en 2024

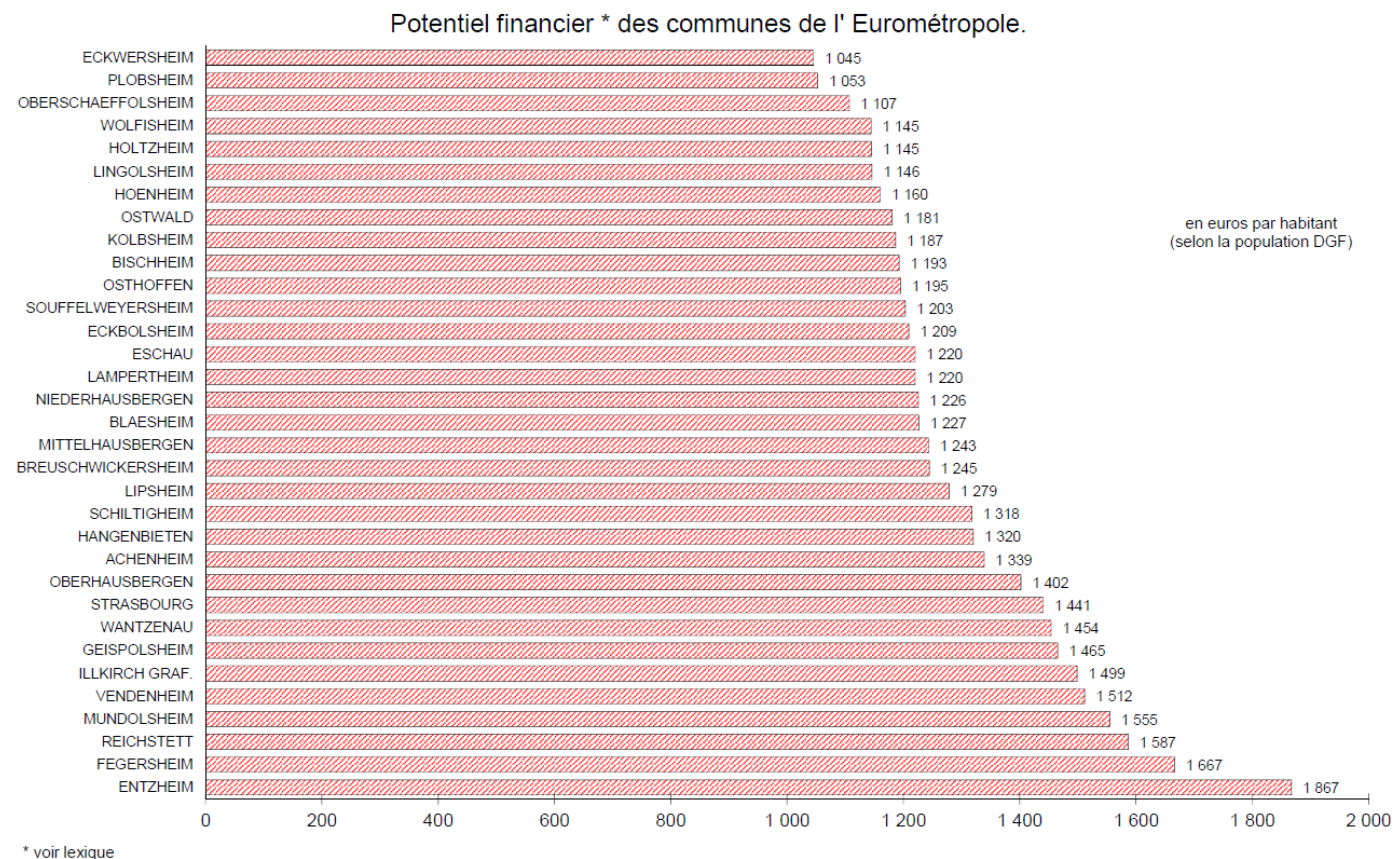
(données issues de l'état fiscal 1259COM)

Communes membres	Coefficient correcteur	Versement ou contribution
Achenheim	1,137979	136 766
Bischheim	1,323443	2 677 782
Blaesheim	1,170474	76 169
Breuschwickersheim	1,272179	100 383
Eckbolsheim	1,073163	265 977
Eckwersheim	1,482472	223 123
Entzheim	0,699217	-1 129 461
Eschau	1,305048	987 152
Fegersheim	0,758765	-1 339 710
Geispolsheim	0,849719	-798 719
Hangenbieten	1,000000	0
Hoenheim	1,291726	1 340 155
Holtzheim	1,122627	220 010
Illkirch-Graffenstaden	1,091406	1 354 092
Kolbsheim	1,286870	80 591
Lampertheim	1,150098	241 302
Lingolsheim	1,223045	1 617 979
Lipsheim	1,171965	225 162
Mittelhausbergen	1,447462	425 110
Mundolsheim	0,982316	-62 013
Niederhausbergen	1,164281	137 692
Oberhausbergen	1,111149	329 509
Oberschaeffolsheim	1,473895	499 497
Osthoffen	1,358072	81 918
Ostwald	1,272513	1 365 090
Plobsheim	1,392759	615 261
Reichstett	0,988268	-43 637
Schiltigheim	1,103219	1 729 134
Souffelweyersheim	1,200273	737 189
Strasbourg	1,238446	38 474 982
Vendenheim	0,993323	-32 905
La Wantzenau	1,092086	328 944
Wolfisheim	1,240753	416 761



Une autre donnée doit ici être analysée :

Une faiblesse des bases qui influe sur le potentiel financier communal :



Pour rappel, le potentiel financier d'une commune (Code général des collectivités territoriales, art. L.2334-4) représente la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en matière de fiscalité. Ainsi, plus le potentiel est élevé, plus une commune **peut être considérée comme « riche »**.

Conclusion pour Wolfisheim :

Cette faiblesse structurelle au sein d'une métropole dont les usagers demandent toujours plus de services et dont les demandes ne s'arrêtent pas aux limites du ban communal est problématique. En effet, on constate une différence importante des potentialités entre communes.

La loi de finances pour 2021 avait confirmé la révision des valeurs locatives cadastrales des logements à l'horizon 2026.

Cette mise à jour, qui n'était plus intervenue depuis les années 1970, devrait permettre à l'administration fiscale de mieux prendre en compte le niveau de confort réel des logements.

Aujourd'hui, il semblerait que cette dernière soit encore repoussée à l'horizon 2028, ne présageant pas pour la commune une solution immédiate à ce problème structurel.

IV) CONCLUSIONS GENERALES POUR LE DOB 2025 : UNE OPERATION D'AMPLEUR POUR UNE RENOVATION COMPLETE DU SITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE.

La commune de Wolfisheim retrouve depuis 2 ans, grâce aux choix politiques d'augmentation de la fiscalité, des marges d'investissement.

L'effet de l'effort fiscal consenti est toujours amoindri par la conjoncture inflationniste.

2025 verra l'effort se concentrer sur le site de l'école élémentaire poursuivant ainsi l'ambitieux programme de rénovation du patrimoine communal.

Les prix de l'énergie négociés au sein du groupement de commande métropolitain s'annoncent en forte baisse pour 2025 et 2026 nous permettant d'anticiper sur les années à venir.

Au-delà des opérations importantes d'investissement, l'entretien du patrimoine courant, aussi bien mobilier qu'immobilier, doit continuer à faire l'objet d'une attention particulière.



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2025

VILLE DE
WOLFISHEIM